



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU MALI

TERMES DE RÉFÉRENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE L'ÉLABORATION
DES « PROCEDURES OPERATIONNELLES STANDARDS SOP » DANS
LE CADRE DE L'INTRODUCTION DU BALLON DE TAMPONNEMENT
INTRA UTERIN « UBT-ELLAVI » DANS LA GESTION DE
L'HEMORRAGIE DU POST PARTUM PAR ATONIE UTERINE AU MALI**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

L'Ordre des Médecins du Mali est un établissement public à caractère professionnel, créé par la Loi n°2017-030 du 14 juillet 2017 et doté de personnalité morale et de l'autonomie financière. Il regroupe tous les médecins qui exercent leur activité professionnelle au Mali et est administré par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et ses représentants au niveau des Régions (CROM), des Cercles et des Communes. Il réglemente et encadre la profession médicale au Mali.

Selon l'article 3 de sa loi de création, l'Ordre des Médecins du Mali a pour mission l'organisation et la représentation des personnes physiques et morales exerçant les professions de médecin sur toute l'étendue du territoire national. A ce titre, il est chargé de veiller au respect des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice des professions médicales.

Le CNOM gère l'ensemble des Médecins qui exercent leur art sur le territoire national aussi dans le domaine public que privé y compris les cadres actifs des armées.

Au Mali, le secteur public et privé travaille dans le cadre du partenariat public – privé pour le bien-être de la population, en particulier pour l'atteinte des Objectifs pour le Développement Durables (ODD), et plus spécifiquement, dans le cadre la protection de la santé de la mère et de l'enfant qui a toujours constitué une priorité de santé publique appuyée par une volonté politique soutenue.

Malgré cette volonté politique à concrétiser ses objectifs, en adoptant des politiques et programmes visant à réduire les inégalités et assurer une vie de qualité à l'ensemble des citoyens notamment les mères, les femmes continuent encore à succomber en donnant la vie, suite à des complications qui peuvent être efficacement prises en charge dans tout système de santé doté d'un personnel qualifié et d'équipements adaptés pour la gestion des urgences du postpartum en particulier l'hémorragie.

La motivation principale de cette initiative du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali est l'accélération des processus visant à faire baisser de façon drastique le taux de la mortalité maternelle par hémorragie du post partum surtout suite à l'atonie utérine en république du Mali en commençant par les CSCOM prioritaires et maternités rurales de Kayes et de Bamako.

La technique proposée pour soutenir cette initiative projet du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali est l'introduction du Ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » pour une gestion efficace et efficiente des hémorragies du post partum surtout par atonie utérine.

Bien vrai que le tamponnement intra utérin soit une pratique bien connue dans la gestion des hémorragies du post partum surtout par atonie utérine, « UBT-ELLAVI » reste une innovation et un nouveau dispositif pour le Mali.

Ainsi pour la réussite de cette initiative introductive du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » au Mali, il est opportun pour le Conseil National de l'Ordre des Médecins

du Mali d'élaborer des Procédures Opérationnelles Standards (SOP) pour faciliter le maniement du ballon par les praticiens et dans les différentes situations possibles.

L'apport d'un Consultant spécialiste en Gynécologie Obstétrique et expérimenté dans la gestion des hémorragies du post partum est inestimable pour l'élaboration de ces Procédures Opérationnelles Standards.

C'est dans ce contexte que le CNOM souhaite recruter un consultant qui sera chargé d'élaborer des SOP pour accompagner le bon déroulement de ce projet.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION :

Objectif général :

Mettre à la disposition de l'Ordre des Médecins du Mali un manuel des procédures opérationnelles standards pour la gestion des hémorragies du post partum en utilisant le ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI ».

Objectifs Spécifiques :

De façon spécifique, il s'agit de :

- Décrire le cadre existant dans lequel l'hémorragie du post partum est actuellement gérée par les praticiens du Mali en déterminant les tâches et les niveaux de responsabilité des différentes entités et acteurs impliqués dans la gestion de l'hémorragie du post partum en général ;
- Décrire les différentes méthodes actuellement disponibles au Mali pour gérer les hémorragies du post partum surtout par atonie utérine,
- Définir la conduite à tenir devant une hémorragie cataclysmique du post partum en utilisant le ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » ;
- Définir avec des illustrations visuelles les différentes étapes d'utilisation du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » ;
- Faire reconnaître les signes d'échec d'utilisation du ballon de tamponnement intra utérin et la conduite à tenir dans ces cas.

3. RÉSULTATS ATTENDUS :

Les résultats attendus sont les suivants :

- Les Procédures Opérationnelles Standards (SOP) dans l'utilisation du ballon de tamponnement intra utérin « UBT-ELLAVI » sont disponibles ;
- Des outils adaptés et formalisés pour la rédaction, la transmission, le suivi-évaluation, le contrôle et le traitement des documents des patientes ayant bénéficié l'utilisation de « UBT-ELLAVI » sont disponibles.

4. MÉTHODOLOGIE :

Le Consultant travaillera étroitement avec un Comité de suivi de la mission mis en place à l'effet. Ce Comité, présidé par le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali ou son représentant, sera constitué par les membres désignés à cet effet.

Il travaillera avec le Comité de suivi dans le cadre d'une prise de connaissance et de la collecte des informations et documents ainsi que toutes autres parties prenantes susceptibles de l'appuyer dans sa mission.

La mission se déroulera en trois (03) phases, à savoir :

Phase 1 : préparatoire

Elle comprendra au moins les trois (03) étapes suivantes.

Étape 1 : Réunion de démarrage

A l'entame de la mission, le Consultant conviendra d'une date de réunion d'introduction avec le prescripteur de la mission et transmettra à cette fin une liste des documents préliminaires à mettre à sa disposition ainsi qu'un chronogramme de rencontre avec les directions et services techniques au niveau central et des agences.

Le consultant conviendra par la suite des personnes ressources à visiter avec le Comité de suivi.

En outre au terme de cette réunion de démarrage, les termes de référence (TDR) de la mission de consultations seront validés.

Étape 2 : Revue documentaire

Au cours de cette étape, le consultant procédera à la collecte et à l'analyse documentaire et rencontrera les parties prenantes afin d'affiner sa compréhension sur les activités et le fonctionnement de l'Ordre.

Étape 3 : Cadrage de la mission

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, le Consultant devra compléter sa démarche méthodologique au regard des résultats de l'étape 2. Cette note méthodologique détaillera la démarche qu'il mettra en œuvre et la compréhension de la mission : objectifs, résultats, principales des activités et le chronogramme de travail. Elle proposera également le canevas indicatif du manuel de procédures opérationnelles standards.

A la fin de cette étape, un rapport de cadrage comportant les indications suscitées sera élaboré, présenté et validé par le Comité de suivi avant de poursuivre la deuxième phase. Après sa validation, ce rapport de cadrage constituera le cadre de suivi des activités du Consultant par le Comité mis en place à cet effet.

Phase 2 : Évaluation des dispositifs existant et collecte des compléments d'information et de documentation

Le consultant effectuera des missions de terrain et rencontrera les parties prenantes. Au cours de cette phase, le consultant fera un diagnostic des pratiques actuelles de gestion afin de capitaliser les pratiques conformes aux textes en vigueur et de prévoir un frein aux mauvaises pratiques dans le manuel de procédures.

Phase 3 : Traitement et analyse des données, présentation du rapport

Le consultant procédera à l'analyse plus approfondie des données recueillies et des observations issues de l'évaluation du dispositif existant.

Il procédera à l'élaboration des procédures et déposera le premier (1^{er}) draft du manuel de procédures assorti des outils adaptés et formalisés cités plus haut.

Le 1^{er} draft et les outils passeront en revue par le comité de suivi élargi à d'autres membres lors d'un atelier d'élaboration technique **de cinq (05) jours** hors de Bamako organisé par L'Ordre.

Le 2^{ème} draft obtenu suite à cet atelier d'élaboration sera validé par le comité de suivi lors d'un atelier de validation **de deux (02) jours**.

Dans les trois (03) jours suivant l'atelier de validation, le consultant devra intégrer et/ou prendre en compte les observations formulées au cours de cet atelier et déposera la version finale du manuel de procédures assorti des outils adaptés et formalisés.

5. MANDAT DU CONSULTANT :

Les tâches du consultant sont :

1. La proposition d'une méthodologie détaillée de la mission en proposant les personnes ressources ;
2. L'analyse des dispositifs existants ;
3. La réalisation sur le terrain des rencontres avec les acteurs et le recueil exhaustif des informations ;
4. L'élaboration des Procédures Opérationnelles Standards (SOP) ;
5. L'animation des ateliers d'élaboration et de validation organisé par l'Ordre des Médecins du Mali ;
6. Le dépôt de la version finale du manuel de procédures (papier et électronique).

6. PROFIL DU CONSULTANT :

Le consultant doit :

- Être une société savante en Gynécologie Obstétrique ou un Gynécologue Obstétricien inscrit au tableau de l'Ordre des Médecins et avoir un certificat de bonne conduite délivré par l'Ordre des Médecins ;
- Disposer d'au moins dix (10 ans) de pratique professionnelle et ayant une expertise confirmée dans l'élaboration des procédures opérationnelles standards (SOP) au Mali et à l'international ;
- Avoir élaboré au moins un manuel des procédures opérationnelles standards SOP ;
- Avoir participé/contribué à l'élaboration des politiques normes et procédures en santé de la reproduction au Mali.
- Être membre d'une société savante au Mali et à l'international pendant au moins 5 ans.

7. MODALITÉ DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comprendre, pour l'essentiel :

- Une proposition technique comprenant à minima :
 - o Une note de compréhension de la mission,
 - o Une proposition méthodologique de réalisation de la mission, les outils et tâches spécifiques et le planning de la mission,
 - o L'équipe clé pour réaliser la mission doit être composée d'au moins :
 - ✓ d'un Gynécologue Obstétricien expérimenté ;
 - ✓ d'un Obstétricien membre d'une société savante affiliée à la SAGO ou la FIGO.
 - o Les attestations de bonne fin d'exécution de deux (02) missions similaires au Mali ou dans la sous-région ou en international,
 - o Les CV des experts proposés,
 - o Les justificatifs d'être à jour dans son Ordre professionnel.
- Une proposition financière libellés en Francs CFA.

La consultation sera réalisée en trente (30) jours calendaires.

8. MÉTHODE DE SÉLECTION :

La sélection se fera par Consultation restreinte d'au moins trois (3) dossiers régulièrement à jour des normes maliennes. Les soumissionnaires disposeront d'un délai de dix (10) jours pour déposer leurs offres au niveau du CNOM.

Après analyse et évaluation des offres proposées, le Cabinet retenu sera informé pour poursuivre le reste du processus avec le CNOM.

Le consultant sera sélectionné suivant la méthode « qualité - coût ».

9. DATE ET DURÉE DE LA CONSULTATION :

- ✓ La consultation sera réalisée en trente (30) jours calendaires.
- ✓ Date estimée de démarrage : 27/01/2025
- ✓ Date réalisation de la mission : 27/01/2025 au 25/02/2025
- ✓ Date estimée de remise des livrables : 25/02/2025

10. SOURCE DE FINANCEMENT :

Le financement de la consultation sera pris en charge par l'UMRSS sur la subvention de la fondation privée.

11. INTRANTS À FOURNIR PAR LE CNOM

Le consultant aura à sa disposition les documents ci-après :

- Les textes réglementaires régissant la profession (Loi, Règlement intérieur, etc.) ;
- Esquisses des procédures opérationnelles standardisées existant le cas échéant ;
- Les outils de travail existant le cas échéant ;
- Les Politiques normes et procédures (PNP) en santé de la reproduction au Mali ;
- Tout autre document jugé nécessaire pour la réussite de la mission.

12. PRÉSENTATION DES OFFRES

Chaque consultant devra fournir une proposition d'offre technique et une proposition d'offre financière séparée.

Les offres devront être déposées au secrétariat de l'Ordre des Médecins du Mali au plus tard le **15 Janvier 2025** à 16 heures 00 à l'adresse ci-dessous :

Ordre des Médecins du Mali
Hamdallaye ACI 2000 BP E 674
Bamako – Mali
Tél : (00223) 20 22 20 58

Ou par voie électronique : ordredesmedecinsmali@gmail.com